

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Procès-verbal 2022-01

5

Le 18 janvier 2022, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 16h sous la présidence de M. André TRICOT.

10 La séance a eu lieu en visioconférence.

Liste des membres présents ou excusés :

membres des universités partenaires		
Gilles BEDOUX	Université Bretagne Sud	Présent
Gilles PINTE	Université Bretagne Sud	Présent
Céline PIQUEE	Université Rennes 2	Présente
Gaïd LE MANNER	Université Rennes 2	Excusée
Carole NOCERA-PICAND	Université de Rennes 1	Présente
Julien SEBAG	Université de Rennes 1	Excusé
Christian BROSSEAU	Université de Bretagne Occidentale	Excusé
Hélène COUTHON	Université de Bretagne Occidentale	Présente
membres désignés par le conseil de l'INSPÉ de Bretagne		
Olivia PAUL	INSPÉ de Bretagne	Présente
David CORRE	INSPÉ de Bretagne	Présent
Gurvan LE GUENNEC	INSPÉ de Bretagne	Présent
Christian LORINQUER	INSPÉ de Bretagne	Présent
membres désignés par le Recteur		
André TRICOT	Université de Montpellier	Présent
Camille DAPPOIGNY	Rectorat de l'académie de Rennes	Présente
Marc GIMONET	CANOPE	Présent
Raphaël ROTH	INSEAC	Présent

15

Assistaient à la séance :

M. Nicolas TOCQUER, directeur de l'INSPÉ de Bretagne, Mme Frédérique STAIN, responsable administrative et financière, Mme Rozenn NEDELEC, directrice-adjointe pour la formation continue, M. Pierre-Yves JOUAN, directeur-adjoint chargé de mission « numérique », Mme Florence KERBIQUET, directrice-adjointe chargée de mission « évaluation des formations, démarche qualité », Mme Nathalie BONNETON-BOTTÉ, directrice-adjointe pour la recherche.

20

L'ordre du jour était le suivant :

25

- Installation du COSP et de sa présidence
- Délibérations mises au vote :
 - COSP-2022-01 : Dossier d'accréditation – Présentation des lignes directrices et perspectives
 - COSP-2022-02 : Evaluation de la formation – Préconisations au Conseil d'institut et à la direction
- Politique scientifique et recherche à l'INSPÉ de Bretagne :
 - Soutenir la recherche à l'INSPÉ de Bretagne – Développement des recherches participatives
 - Projet de partenariat avec le consortium de recherche en sciences de l'éducation de l'université de Chicoutimi.

30

35

M. TOCQUER remercie les membres du COSP de leur présence à cette première réunion et propose un tour de table pour que chacun se présente.

40

Le COSP a vocation à s'exprimer sur le projet scientifique et pédagogique de l'INSPÉ ; il est important pour cette instance de conserver un ancrage fort illustré par la présence de formateurs appartenant à l'INSPÉ.

45

M. TOCQUER précise qu'à l'avenir ce sera André TRICOT, désigné président du COSP, qui apposera sa signature sur l'ordre du jour et le remercie pour son investissement au sein de cette instance.

M. TRICOT se présente et se dit heureux de revenir dans le lieu où il a débuté sa carrière. Il va pouvoir mettre au service du COSP ses compétences afin d'alimenter la réflexion du conseil de l'INSPÉ.

50

Mme BONNETON-BOTTÉ rappelle les missions et le périmètre du COSP : c'est une instance consultative afin d'orienter les décisions du conseil de l'INSPÉ ; c'est un lieu qui se veut constructif et créatif, à la charnière des conseils de perfectionnement et du conseil d'institut. Trois champs d'action sont à relever :

1/ **L'offre de formation**, son évaluation et ses évolutions. Les travaux du COSP se basent notamment sur les synthèses des conseils de perfectionnement. Ils permettent d'envisager les évolutions possibles de l'offre de formation. Mme BONNETON-BOTTÉ rappelle qu'il s'agira aussi de réfléchir ensemble progressivement à la meilleure façon d'évaluer la qualité d'une formation.

2/ **Sur la politique scientifique** : Il s'agira d'envisager ensemble de quelle façon l'INSPÉ de Bretagne peut soutenir et développer l'activité de recherche dans le champ de l'éducation

3/ **Sur la politique partenariale** : le partenariat sur le territoire régional, national et international est un levier essentiel pour la formation et la recherche. La composition du COSP a été réfléchie dans ce sens. Mme BONNETON-BOTTÉ espère qu'il contribuera au développement et à l'opérationnalisation de partenariat.

Le COSP est composé de seize membres dont huit représentants des universités partenaires, quatre désignés par le conseil de l'INSPÉ et quatre désignés par le recteur.

Mme BONNETON-BOTTÉ remercie M. TRICOT de s'être porté candidat à la présidence du COSP et remercie chacun des membres du COSP d'avoir accepté de s'investir dans ce collectif.

Délibération COSP 2022-01 : Dossier d'accréditation – Présentation des lignes directrices et perspectives

M. TOCQUER précise qu'initialement, lors de la préparation de cette première réunion du COSP, il n'était pas prévu de présenter le dossier d'accréditation. Celui-ci étant terminé depuis la veille, il est finalement inscrit à l'ordre du jour.

La période d'accréditation actuelle prendra fin au 31 août 2022. Par courrier du 21 juin 2021 adressé au recteur, aux quatre présidents d'université et au directeur de l'INSPÉ, les directions générales du ministère (DGESIP, DGESCO, DGRH) ont déclenché le processus d'accréditation des établissements de la vague B (dont l'INSPÉ de Bretagne) pour la période 2022-2027. Un courrier de ce jour étend la future accréditation à 2028 portant donc la durée à 6 ans.

Les attendus sur les axes stratégiques de l'INSPÉ sont rappelés : continuum de formation, dispositifs assurant la coordination des formations, organisation de l'alternance et des stages, articulation entre formation et recherche, politique du numérique, laïcité, égalité entre filles et garçons, processus d'évaluation de la formation dans le cadre d'une démarche qualité, budget de projet actualisé.

Le dossier devra être accompagné des délibérations des quatre universités ainsi que de l'avis du conseil de l'INSPÉ.

La méthodologie adoptée est la suivante :

Une première version a été coécrite par l'équipe de direction et les chargés de mission et diffusée le 2 décembre. Une seconde version a été complétée intégrant les contributions des

90 formateurs, puis diffusée le 3 janvier. Une troisième version a été adressée aux formateurs le 14 janvier.

Le processus est donc assez resserré et prend appui sur de nombreux travaux réalisés dans le cadre de la réécriture des maquettes.

95 La première partie dresse un état des lieux de l'INSPÉ de Bretagne, ancré sur l'ensemble du territoire, adossé à des universités partenaires et fonctionnant en étroite collaboration avec le rectorat. Les modalités de gouvernance et de pilotage sont abordées et les caractéristiques de la population étudiante sont détaillées.

100 La seconde partie traite de la politique de formation menée à l'INSPÉ et met notamment l'accent sur la déclinaison locale des textes réglementaires relatifs à la formation en master MEEF. Un fil conducteur se dégage autour de la coopération éducative et de l'inclusion.

105 La troisième partie aborde la politique scientifique de l'INSPÉ articulée à la politique de formation. La réactivation du COSP est un geste symbolique visant à faire évoluer la logique de formation. Cela s'inscrit dans une démarche qualité prenant appui sur les retours des étudiants et formateurs. Trois axes thématiques sont abordés pour la recherche : la recherche tournée vers le numérique, la recherche et l'école inclusive et la recherche tournée vers la société. A cela s'ajoutent la dimension de la coopération éducative à travers la recherche participative et le renforcement de la lisibilité de la recherche menée à l'INSPÉ.

110 La quatrième partie fait référence à la notion d'équipe multicatégorielle présentant les différents statuts des formateurs ; cette multiplicité constitue une richesse mais introduit aussi une grande complexité dans le fonctionnement courant de l'établissement. Les données concernant les ressources humaines figurent dans le dossier d'accréditation.

115 La cinquième partie aborde la question du budget de projet, sujet récurrent et quelque peu sensible. Le budget de projet présenté est celui de 2020-2021 qui apporte une photographie de l'existant. Il fera l'objet d'un suivi et fera apparaître la contribution des universités partenaires et du rectorat pour porter la formation. L'objectif est de disposer d'un véritable tableau de bord pluriannuel.

La partie conclusive du dossier présente une feuille de route récapitulant les éléments de prospective : politique générale de l'institut, politique de formation continue, politique de relations internationales, etc.

120 Le dossier d'accréditation rassemble des éléments restés épars, fait la synthèse de la réflexion menée ces derniers mois. Les prochaines étapes sont le vote du COSP, le vote du conseil de l'INSPÉ le 21 janvier, la remontée au ministère par le recteur accompagnée des délibérations des conseils d'administration des universités puis un dialogue entre la DGESIP et l'INSPÉ au printemps avant l'avis du CNESER et l'arrêté du ministère.

125 M. ROTH se dit satisfait de la place accordée à la formation artistique et culturelle et assure de la disponibilité de l'INSEAC pour travailler sur ces questions et en particulier sur le sujet des parcours EAC. Il reconnaît l'effort en région Bretagne pour la formation des enseignants et des élèves.

130 Mme DAPPOIGNY souligne l'importance d'être associé à cette réflexion liée à la recherche, à l'évaluation ou à la formation continue. Il s'agit de voir comment associer les enseignants à ces axes de réflexion.

M. TRICOT revient sur le faible nombre d'enseignants-chercheurs à l'INSPÉ de Bretagne et s'interroge sur la politique RH menée pour leur donner plus de place.

135 M. TOCQUER répond que le contexte démographique explique cette situation, les départs en retraite se sont multipliés et les supports laissés vacants n'ont pas été compensés. L'INSPÉ de Bretagne a cependant mis l'accent sur le recrutement d'enseignants-chercheurs lors des dernières campagnes des emplois, dans un contexte financier très défavorable aux recrutements.

140 Mme PIQUEE s'interroge sur les prérogatives que peut avoir le COSP sur la question de la soutenabilité de l'offre de formation.

M. TRICOT confirme que le COSP peut s'en saisir, il est aujourd'hui appelé à se prononcer sur de grandes orientations.

M. TOCQUER ajoute que le COSP a toute sa place dans cette analyse de l'offre de formation et qu'il conviendrait à cette occasion de s'entendre sur la terminologie.

145 M. GIMONET indique, au titre du réseau CANOPE, que la formation continue est une orientation forte au et par le numérique. Il s'agit de voir les points de convergence sur les questions de l'école inclusive, l'éducation artistique et culturelle, la laïcité...

M. TRICOT suggère d'aborder lors d'un prochain COSP la question du mode de fonctionnement de la recherche en éducation.

150 M. LORINQUER évoque la diminution problématique du nombre de PE à titre définitif ou provisoire, ce qui va créer un déséquilibre dans la formation dans le premier degré.

La délibération est soumise au vote selon la question suivante : Approuvez-vous les orientations figurant dans le dossier d'accréditation ?

Résultat du vote : Unanimité – Pour : 11

155

Délibération COSP 2022-02 : Evaluation de la formation – Préconisations au conseil d'institut et à la direction

Mme KERBIQUET présente les différents leviers d'évaluation qui ont été actionnés. Une démarche qualité a été mise en œuvre cette année.

160

Dans la mesure où les conseils de perfectionnement n'étaient activés qu'à l'occasion de chacune des réformes précédentes mais qu'ils n'ont pas véritablement été réunis par la suite, il est apparu nécessaire :

165 - d'en redéfinir le périmètre : une note de cadrage des conseils de perfectionnement, datée du 5 octobre 2021, existe aujourd'hui. Elle prend appui sur les références

170 règlementaires¹ ad hoc et a été validée par les quatre universités bretonnes. Elle définit ainsi les objectifs de cette instance consultative, son périmètre, sa périodicité et sa composition. Les conseils réunissent ainsi des formateurs de l'INSPÉ, Enseignants chercheurs, PLC, PE ou CPE selon les mentions, à temps complet ou à temps partagé, des enseignants des universités, des inspecteurs IEN ou IA IPR, des tuteurs terrain et bien sûr des étudiants.

- d'organiser la tenue de commissions préparatoires :

- 175
- Réunions des Commissions de la vie étudiante
 - Réunion académique des coordonnateurs des enseignements mutualisés
 - Réunion de départements
 - Réunion des responsables de parcours (RMO et homologues universitaires)

180 *Pas moins de 25 réunions se sont tenues, ce qui a permis de garantir la représentativité des acteurs de la formation, et donne une réelle légitimité à la synthèse qui a été faite à partir des comptes-rendus transmis.*

185 - d'organiser l'élection des présidents ou présidentes, en amont des conseils ;

- de permettre à ces présidents d'animer les conseils sur la base du partage des **points de réussites** de l'offre de formation mais également des **difficultés repérées** pour lesquelles de premières propositions ont émergé. (*Document de synthèse des commissions préparatoires à consulter dans l'espace Moodle « Conseils de perfectionnement »*).

Les préconisations des conseils de perfectionnement et/ou questions soulevées peuvent être regroupées suivant trois focales :

- **La mise en stage en M1**
- **L'alternance en M2**
- **Les contenus et la répartition des cours**

Certaines de ces préconisations sont consensuelles. A l'issue de l'exposé, elles seront soumises à délibération des membres du COSP.

Certaines questions sont quant à elles, soumises à la réflexion et à l'arbitrage du COSP.

Mme KERBIQUET souhaite également porter à la connaissance du COSP des questions qui ont pu être abordées lors des commissions préparatoires mais qui n'ont pas donné lieu à échanges lors des conseils de perfectionnement. Ces questions ne peuvent être ignorées :

- La part des disciplines autres que le français et les mathématiques dans l'UE1 de la maquette Premier degré.

¹ Article 22 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche Articles 11 et 15 de l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article L. 611-2 du code de l'éducation relatif aux conseils de perfectionnement des formations : « Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement. »

205 - L'évaluation au sein de cette même unité d'enseignement.

➤ **Concernant la mise en stage en M1, deux points sont à retenir.**

Point n°1

- 210 - Le passage de 4 à 6 semaines de stage dans la nouvelle maquette de formation est particulièrement apprécié, d'autant qu'il permet aux étudiants de découvrir différents lieux et contextes d'exercice.
- 215 - En M1, les six semaines de stage se découpent principalement comme suit : 1 semaine d'initiation à la pratique professionnelle (IPP) en octobre, 2 jours d'observation et 2 semaines de pratique accompagnée en janvier puis 2 semaines de pratique accompagnée dans un lieu de stage différent de celui dans lequel se sont réalisés les deux premiers.

220 Ce qui émerge des conseils, c'est la possibilité de conserver la même logique de trois grandes périodes massées et de différer le premier stage au retour des congés d'automne. Ce qui légitime cette demande (portée par la mention encadrement éducatif), c'est un temps de préparation du stage plus important en amont permettant d'outiller les étudiants en termes d'observables. Pour rappel, la thématique d'observation du premier stage est celle de la mise en œuvre de l'école inclusive. Se pose également la question de la continuité pédagogique sur un même lieu de stage.

225 Les deux jours d'observation du mois de janvier pourraient ainsi être déplacés en amont du dernier stage.

Point n°2

230 A ces trois grandes périodes massées s'ajoutent 3 jours d'observation dans un autre contexte permettant notamment aux étudiants de questionner la mise en œuvre de l'école inclusive, en école ordinaire et/ou dans des dispositifs relevant de l'adaptation ou de l'enseignement spécialisé, y compris au sein d'établissements médico-sociaux.

La nouvelle offre de formation se fait fort de promouvoir l'inclusion et à ce titre, il conviendra de poursuivre ce qui a déjà été engagé, à savoir la formation des formateurs.

235 Les associations partenaires, participant activement aux conseils de perfectionnement font valoir leur expertise sur la prise en charge globale de l'enfant et de l'adolescent et sollicitent une place officiellement reconnue, lisible et explicite dans la maquette.

240 ➤ **Concernant l'alternance en M2, la coexistence de trois statuts exacerbe les difficultés traversées par les étudiants. Celles-ci se traduisent par une surcharge de travail à laquelle s'ajoute la précarité de certains, déjà révélée dans le contexte sanitaire que l'on connaît depuis bientôt deux ans.**

245 De façon unanime et quelle que soit la mention, le modèle du contrat à 1/3 temps est questionné. Le cumul des tâches (diplomation, préparation au concours et responsabilité de classe) met à mal les étudiants, ce qui s'accroît dans le cas où le

lieu de stage est très éloigné du site de formation (cas d'étudiants formés à Rennes et affectés à Brest).

250 Les propositions qui émanent des conseils de perfectionnement visent à améliorer, autant que faire se peut, le dispositif : on peut les regrouper en deux grandes catégories, selon qu'elles relèvent de la responsabilité de l'INSPÉ ou du Rectorat.

A l'interne de l'INSPÉ :

➤ Trouver un équilibre entre préparation au concours et préparation au métier sur les deux ans de Master ;

255 ➤ Intégrer davantage l'accompagnement et le suivi du stage dans les cours (notamment UE1, en plus de l'UE4) ;

➤ Augmenter les heures dédiées à l'analyse de pratique ;

➤ Réintroduire et généraliser la pratique accompagnée en M2, plus spécifiquement pour la mention Premier degré (point à travailler avec les DSDEN).

260

En articulation étroite avec le Rectorat :

Premier degré ➤ Clarifier le rôle et la place des PEMF ;

Second degré ➤ Rester vigilant sur la localisation de berceaux de stage ;

265 Encadrement Educatif ➤ Construire, en lien avec les IA IPR EVS, un nouveau modèle de mise en stage ;

➤ Prévoir une offre de formation adaptée aux besoins des tuteurs terrain ;

➤ Anticiper le calendrier d'identification des berceaux ;

➤ Communiquer en direction des EPLE et des IEN ;

➤ Diffuser largement les outils créés cette année ;

270

Mme DAPPOIGNY revient sur l'offre de formation pour les tuteurs terrain et s'interroge sur leurs missions, sur la façon de repenser les objets sur lesquels ils sont formés.

275 Mme KERBIQUET précise que les tuteurs terrain d'étudiants en immersion professionnelle n'ont pas tous bénéficié d'un temps de formation. Quel que soit le statut de l'étudiant, la question à se poser est celle de la montée en puissance des compétences à construire chez les étudiants qui doivent atteindre, à la fin de leurs deux années de Master, le niveau 2 de maîtrise des compétences du référentiel de formation initiale. Les pratiques d'accompagnement pouvant être très différentes, il conviendrait

280 de les harmoniser.

M. LE GUENNEC évoque la situation des tuteurs terrain dont le développement professionnel pourrait faire l'objet d'une valorisation. L'anticipation de l'identification des berceaux de stage, par ailleurs, devrait pouvoir prendre appui sur l'expertise conjointe des formateurs de l'INSPÉ et sur celle des corps d'inspection.

- **Concernant les contenus et la répartition des cours, les éléments remontés confirment que la mise en œuvre de la réforme s'est faite à pas cadencés et que les équipes n'ont pas bénéficié d'un temps suffisant pour se concerter, articuler les interventions, donner du sens à leur action et la rendre lisible aux yeux des étudiants.**

Les préconisations des conseils de perfectionnement vont ainsi dans le sens :

- d'une **concertation** entre les acteurs de la formation, notamment UFR et INSPÉ, plus nécessaire que jamais ;
- de la **reconnaissance institutionnelle de ces temps de concertation** ;

Pour aboutir à :

- **une offre de formation lisible** et comprise des étudiants ;
- au sein de laquelle les **enseignements mutualisés** ne sont pas perçus comme redondants ou hors sol mais répondent habilement aux contenus dispensés par les parcours.

Mme PIQUEE souhaiterait plus d'explication sur les difficultés de concertation entre l'INSPÉ et les universités.

Mme KERBIQUET répond qu'il faut se référer à la façon dont la précédente offre de formation était agencée et en particulier à la place du concours qui était organisé jusqu'alors, en fin de M1. L'attribution des cours était claire, les UFR se chargeant plus particulièrement de la préparation au concours durant l'année de M1, tandis que la deuxième année du Master se focalisait sur la construction de l'identité professionnelle et la préparation à l'entrée dans le métier, revenant en grande partie, aux équipes de formateurs de l'INSPÉ. Dans cette nouvelle offre de formation, l'étalement et la progressivité des apports notionnels, didactiques et pédagogiques sur les deux années se doivent d'être concertés entre les parties prenantes.

M. LE GUENNEC ajoute qu'il est important d'insister sur les temps de concertation afin de parvenir à la construction d'une culture commune avec l'université et d'adapter les évolutions de professionnalité par rapport aux compétences attendues.

M. LORINQUER estime que l'expérience terrain étant de plus en plus complexe, il convient de renforcer les compétences professionnelles et d'accorder une place de choix à l'entrée dans le métier.

Mme KERBIQUET indique que l'UE 1 sur la conception et le pilotage d'un enseignement inclusif devra être questionnée, au même titre que ses modalités d'évaluation.

Mme DAPPOIGNY s'interroge sur la place prise par cette UE qui, selon le ressenti des étudiants, serait trop importante.

La délibération ayant trait à l'évaluation des formations est soumise au vote selon la question suivante : Approuvez-vous les préconisations faites par les conseils de perfectionnement ?

335

Résultat du vote : Pour : 10
La délibération COSP 2022-02 est adoptée.

340 • Politique scientifique et recherche à l'INSPE de Bretagne

Mme BONNETON-BOTTÉ propose, compte tenu du temps imparti, de présenter la problématique de la politique scientifique et des moyens qui peuvent être envisagés pour soutenir l'activité de recherche des enseignants-chercheurs et des formateurs et formatrices.

345 Mme BONNETON-BOTTÉ rappelle que la politique scientifique et la recherche à l'INSPE reposent sur un partenariat avec huit laboratoires. La réactivation du COSP fait partie des champs d'action de la politique de recherche. L'objectif est de travailler à une meilleure structuration de partenariat de recherche. Une réflexion pourra être menée au sein du COSP sur la stratégie de réponse aux appels d'offre. Le développement de la recherche participative
350 avec les praticiens peut être un levier possible.

S'agissant des partenariats, elle évoque d'une part la convention cadre recherche avec l'académie qui sera à opérationnaliser et d'autre part, le rapprochement avec l'université de Chicoutimi pour un projet de partenariat avec le consortium de recherche en sciences de
355 l'éducation. Dans cette perspective, elle propose d'inviter M. Loic PULIDO, Professeur des Universités à l'université de Chicoutimi et directeur du consortium, comme membre invité permanent du COSP. Le COSP approuve cette invitation permanente.

Mme DAPPOIGNY estime que ce projet de partenariat permettra d'avancer sur la recherche participative. La recherche action est une des réponses à développer pour que
360 l'expérimentation menée en établissement enrichisse la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le président du COSP

André TRICOT



365